



Ensemble Scolaire Ste-Cécile St-Joseph ☎ : 04.73.39.30.19 / 04.73.39.30.23 (école)

13 rue principale
63450 Saint-Saturnin

✉ : ce.0631111r@ac-clermont.fr

@ : ensemble-scolaire-sainte-cecile-saint-joseph.fr

f i : Ensemble Ste-Cécile St-Joseph 63450

CONVENTION FINANCIERE 2025-2026

Les tarifs sont établis chaque année par le Conseil d'Administration de l'OGEC Sainte Cécile Saint Joseph pour la totalité de l'année scolaire, puis répartis uniformément sur 10 mois.

Frais de gestion (uniquement pour les nouveaux élèves)

Lors de l'inscription d'un nouvel élève au sein de l'ensemble scolaire Sainte-Cécile Saint-Joseph des frais de gestion de 25 € seront appliqués.

Contribution familiale (par mois) :

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées à la spécificité, au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement catholique diocésain et national.

Elle est calculée et répartie sur 10 mois égaux.

	TPS	Maternelle	Elémentaire	Collège
Contribution mensuelle	90 €	67 €	68 €	83 €

Une réduction de 10 % est accordée sur le 2ème enfant, 15% sur le 3ème enfant. La réduction s'applique sur la contribution la plus faible.

Demi-pension (au ticket) / Pension (par mois) :

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Demi-pension	5,85 €	5,85 €	6,55 €
Pension	/	/	380 €

Activités complémentaires (par mois) :

	TPS PS MS	GS	Elémentaire	Collège
Forfait d'éveil : goûter, zumba, ...	3 €	/	/	/
Forfait activités sportives : piscine, zumba...	/	6,5 €	6,5 €	/

Garderies / études surveillées (au ticket) :

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Garderie matin	2,50 €	2,50 €	/
Garderie du soir	3 €	3 €	/
Etude surveillée	/	/	3,50 €

Garderie payante du matin : 7h30 à 8h15 (la garderie de 8h15 à 8h45 est gratuite)

Garderie payante du soir : 17h à 18h30 (la garderie de 16h30 à 17h est gratuite)

Etude surveillée : 17h15 -18h30

Tout retard entraînera des pénalités financières.



Ensemble Scolaire Ste-Cécile St-Joseph ☎ : 04.73.39.30.19 / 04.73.39.30.23 (école)
13 rue principale
63450 Saint-Saturnin

✉ : ce.0631111r@ac-clermont.fr

@ : ensemble-scolaire-sainte-cecile-saint-joseph.fr



: Ensemble Ste-Cécile St-Joseph 63450

Fournitures :

Les fournitures pour la maternelle et l'élémentaire sont achetées par l'établissement et sont revendues au prix coûtant. Le montant est reporté sur la facture de septembre.

La liste des fournitures scolaires pour le collège est précisée pour chaque classe en fin d'année scolaire. Cependant un ajustement minime est possible en cours d'année. (Livres de littérature...). Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement.

Adhésion APEL (Association de Parents d'élèves) : 21 € par an et par famille

L'APEL participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement, contribue au financement de certaines sorties scolaires ou des projets pédagogiques et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». L'adhésion à cette association est volontaire. Sa cotisation est en partie reversée à l'UDAPEL / UNAPEL. La cotisation APEL sera portée sur la facture de septembre.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, merci de nous en informer via le dossier d'inscription/réinscription

Sorties scolaires

Pour toutes les unités pédagogiques, si une sortie sur la journée ou un voyage de plusieurs jours est organisé dans une classe, les modalités financières seront présentées aux parents d'élèves concernés.

Mode de règlement

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois, de septembre à juillet.

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée par écrit avant le 20 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

En l'absence de prélèvement, le règlement peut se faire par chèque, par virement bancaire ou postal ou en espèces, le 10 de chaque mois. Un reçu sera établi pour tout paiement en espèces.

En cas de rejet de prélèvement ou de chèque non provisionné les frais bancaires seront imputés sur le relevé de la contribution.

Difficultés financières

En cas de difficulté financière ou de problème personnel compromettant le bon paiement, il convient de s'adresser au chef d'établissement qui sera attentif à la situation particulière de la famille.